

ORIENTATION & AFFECTATION EN FIN DE 3^{ème}
Conseils de classes du 3^{ème} trimestre - CHOIX DEFINITIFS -
Date limite de retour des fiches DIALOGUE & AFFELNET au professeur principal :
26 mai 2021 dernier délai sauf dérogation ou situation particulière

Pamandzil, le 12 mai 2021.

Madame, Monsieur,

Vous avez en votre possession 2 documents importants pour cette dernière étape de la scolarité de votre enfant au collège:

- Sa fiche « Dialogue » en vue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre que vous avez reçue avant le départ en vacances qu'il faut retourner au collège pour le mercredi 26 mai dernier délai.
- La fiche Affelnet préparatoire à la saisie de vœux post 3^{ème}.

Les conseils de classe du 3^{ème} trimestre se dérouleront selon le planning prévisionnels ci-contre. **(dates données à titre indicatif sous réserve de confirmation ultérieure)**

3 ^{ème} A	Jeudi 10 juin		3 ^{ème} G	Mardi 8 juin
3 ^{ème} B	Lundi 7 juin		3 ^{ème} H	Mardi 8 juin
3 ^{ème} C	Jeudi 3 juin		3 ^{ème} I	Jeudi 10 juin
3 ^{ème} D	Vendredi 4 juin		3 ^{ème} J	Jeudi 10 juin
3 ^{ème} E	Mardi 8 juin		3 ^{ème} K	Lundi 7 juin
3 ^{ème} F	Jeudi 3 juin		3 ^{ème} L	Vendredi 4 juin
3 ^{ème} FOQ	Lundi 7 juin		3 ^{ème} M	Jeudi 3 juin

Je vous remercie d'instruire les documents avec précision, au risque de générer des erreurs ou des confusions qui seraient préjudiciables à l'affectation de votre enfant.

Les documents doivent être remplis par les parents et signés.

En cas de doute ou pour des renseignements complémentaires n'hésitez pas à contacter la direction du collège en téléphonant à mon secrétariat. Votre enfant peut aussi demander conseil à son professeur principal. Madame BACAR, psychologue de l'Education Nationale se tient également à votre disposition pour des conseils et des précisions.

Eric Muller

1. VOS VŒUX DEFINITIFS D'ORIENTATION – FICHE DIALOGUE (Suite du deuxième trimestre)

➤ Au troisième trimestre, phase définitive. Les représentants légaux de l'élève demandent le passage dans l'une des voies d'orientation proposées : 2^{nde} générale et technologique, 2^{nde} professionnelle, 1^{ère} année CAP. Les demandes d'orientation sont examinées par le conseil de classe qui donnera son avis (positif / négatif) pour chacun des vœux d'orientation. Il peut également proposer une voie non demandée par la famille au regard des résultats et de la motivation de l'élève.

☞ Vous pouvez émettre plusieurs vœux d'orientation : par exemple une 2^{de} Générale et une 2^{de} professionnelle, dans ce cas n'oubliez pas de les classer par ordre de préférence.

☞ Pour la voie professionnelle **n'oubliez pas de préciser la spécialité en toutes lettres et le statut, scolaire (en lycée) ou en apprentissage (cochez la case)**

En cas d'accord : la proposition devient décision du chef d'établissement. La fiche « dialogue » vous est retournée le lendemain du conseil de classe. Il vous suffira alors de remplir le cadre au bas de la page 3 « Réponse de la famille » en cochant la case « Nous acceptons la proposition du conseil de classe... ». La fiche sera rendue au professeur principal par l'intermédiaire de votre enfant.

En cas de désaccord : Le collège vous téléphone pour vous en informer **le lendemain matin du conseil de classe**. Nous prenons alors rendez-vous pour un entretien **dans les meilleurs délais (48h)**, en présence de votre enfant, afin de vous expliquer les propositions du conseil de classe et de recueillir vos observations. Cette phase dialogue peut aboutir à un accord entre les parties ou confirmer le désaccord auquel cas la famille peut faire appel de la décision d'orientation.

2. VOS VŒUX D'AFFECTION – FICHE PREPARATOIRE A LA SAISIE DES VŒUX AFFELNET (Fiche A4)
--

CONSIGNES

❶ Complétez en page 1 les parties à remplir : identité de l'élève, date de naissance, adresse, courriel, téléphone.

❷ Indiquez vos vœux

➤ Je saisis **tous les vœux souhaités (établissement public, privé, apprentissage ou autre)**: lycée général et technologique, lycée professionnel du Ministère de l'Education Nationale ou du Ministère de l'Agriculture publics ou privés.

➤ Vous pouvez formuler jusqu'à 15 vœux au maximum dont 10 vœux maximum dans l'académie **en les ordonnant**.

CAS PARTICULIER : demande d'affectation sur des formations spécifiques (sécurité, aéronautiques, métiers de l'art, sections sportives, formation bi-qualifiantes...
--

Les élèves concernés par ces formations suivent la procédure de candidature communiquée par les établissements d'accueil.
--

POUR LA 2^{de} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

• **LES PRINCIPES D'AFFECTION**

Lycée de secteur (lycée de Petite Terre) : en fonction de son domicile, chaque élève bénéficie d'une priorité d'accès dans le ou les lycées public(s) de sa zone de desserte. Une évolution d'Affelnet-lycée prévoit de renseigner automatiquement le code « zone géographique » à partir de l'adresse de résidence de l'élève. Un vœu pour l'établissement de secteur doit être saisi pour éviter tout risque de non-affectation.

Les établissements privés sous contrat ne sont pas sectorisés et procèdent à leurs admissions selon leurs propres critères. Les familles prendront contact préalablement avec les établissements.

Déménagement : lorsqu'un déménagement doit intervenir à la rentrée scolaire prochaine et que la nouvelle adresse est connue et justifiée, le chef d'établissement modifie l'adresse dans Affelnet de façon à ce que l'élève soit affecté dans son nouveau lycée de secteur. Si l'adresse n'est pas connue à l'enregistrement des vœux, la famille devra justifier de sa nouvelle adresse auprès de la DSDEN du département demandé.

Enseignements optionnels de seconde : ce choix n'intervient pas dans l'affectation. C'est au moment de l'inscription administrative que se réalisera l'inscription pour l'enseignement optionnel, sous la responsabilité du chef d'établissement d'accueil, en fonction des places disponibles.

Secondes à capacité contingentée ou spécifique : enseignements optionnels seconde Hôtellerie-restauration. Ils font l'objet de vœux identifiés. C'est également le cas des secondes générale et technologique des lycées agricoles. La capacité d'accueil de ces formations étant limitée, la sélection se fait selon le barème des candidats.

Modalités particulières d'affectation : les secondes binationales, internationales, les secondes avec sections sportives scolaires, pôles Espoirs, pôles France, sections bi-qualifiantes, l'enseignement optionnel Art du cirque de Die, recrutent selon des modalités particulières (cf. le « *Guide académique d'affectation post-troisième 2021* »).

☞ Le principe général est celui d'une affectation en 2nde GT, après décision d'orientation favorable, **sur vœu générique dans le lycée de secteur.**

☞ Le choix des enseignements des enseignements facultatifs (options) se **fait après affectation lors de l'inscription au lycée.**

☞ **Le lycée de secteur est le lycée de Petite Terre. Désormais tous les élèves de l'académie ont une sectorisation déterminée par l'adresse de la famille et le collège d'origine.**

☞ L'affectation en 2nde GT en lycée agricole public n'est pas sectorisée.

☞ **Si vous demandez un lycée privé.** Vous devez obligatoirement contacter les établissements pour candidater à une admission en amont de la saisie dans l'application AFFELNET. Il est prudent d'émettre un vœu pour le lycée public de secteur dans l'attente d'une admission définitive. **Dans le cas d'une admission en établissement privé, veuillez me fournir alors une photocopie du document attestant d'une admission définitive.**

☞ **Classes de seconde a recrutement académique ou secteur elargi :**

Classe	Lycée d'accueil	Secteur de recrutement
2 nd e spécifique Sciences et Techniques de l'Hotellerie et de la Restauration	LPO de Kawéni	Académie
2GT	LEGTA Coconi	Académie
2GT option culture et création design	LPO Chirongui	Collèges de Bandrele, kani Keli, Tsimkoura, Boueni, Chiconi, M'Tsamgamouji, M'Tsamboro, Ouangani, Sada, Tsingoni
2GT option culture et création design	LPO Mamoudzou Nord	Collèges de Dzoumogné, Dembeni, Doujani, M'Gombani, Kawéni 1, Kawéni 2, Majicavo, Labattoir, Pamandzi, Kwalé, Passamainty, Koungou,

☞ **Cas particulier : demande d'affectation en section sportive de lycée.**

La demande d'affectation en section sportive de lycée, en dehors du lycée de secteur relève d'une demande de dérogation pour parcours scolaire particulier. Les candidatures seront satisfaites dans la limite des places vacantes. Les élèves du secteur des lycées concernés ne sont pas concernés par cette procédure.

Sections sportives de lycée

Lycée de Dembeni	Football
Lycée de Mamoudzou Nord	Rugby
Lycée de Sada	Handball

☞ **Cas particuliers : Affectation en classe de seconde « parcours »**

La classe de seconde « parcours » est une classe de seconde GT à effectif réduit. Un projet pédagogique spécifique est conduit. Elle s'adresse aux élèves de troisième, aux résultats moyens, pour lesquels le pronostic de réussite en classe de seconde GT n'est pas certain. Il est important de permettre à ces élèves de réussir en mobilisant toutes les places offertes

en seconde parcours dès le tour principal d'Affelnet. Les capacités d'accueil ont été augmentées pour la rentrée 2021.

Liste des établissements proposant une classe de 2^{nde} parcours à la rentrée 2021 ;

Lycée	Capacité d'accueil
Bandré	30
Chirongui	60
Kahani Site de Chiconi	30
Dembéni	30
Petite terre	30
Sada	60
Kawéni	30
Mamoudzou Nord	30
LPO du Nord	52

☞ La demande de seconde « parcours » doit figurer en premier vœu pour être prise en compte valablement.

☞ Pour information, le collège de Pamandzi dispose d'un quota d'affectation en 2^{nde} parcours de 15 à 25 places

☞ Calendrier :

Date limite de transmission des dossiers au SAIO par les collèges : vendredi 4 juin 2021

Les candidats devront demander une classe de 2GT non parcours, par anticipation, en cas de non affectation.

• **VŒUX DEROGATOIRES**

Il convient de demander de toute urgence un formulaire « Demande de dérogation à la carte scolaire » au secrétariat élèves – 1 seule demande de dérogation est autorisée.

Motifs de dérogation (plusieurs motifs peuvent être indiqués). Inscrivez le code des vœux dérogatoires sur la fiche préparatoire à la saisie.

N°	Motifs
1	Elève souffrant d'un handicap. Joindre copie de la notification de la MDPH.
2	Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé. Joindre un certificat médical administratif, non confidentiel, précisant la nécessité d'une prise en charge importante à proximité.
3	Elève boursier sur critères sociaux. Joindre une copie de l'avis d'imposition sur le revenu ou de non-imposition de l'année N-1.
4	Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité. Joindre le certificat de scolarité.
5	Elève dont le domicile en limite de zone de desserte est proche de l'établissement souhaité
6	Parcours pédagogique particulier
7	Autre

Ce formulaire dûment complété et signé doit être retourné à mon secrétariat pour le 26 mai dernier délai.

RAPPEL : en cas de vœu dérogatoire, de vœu pour une section sportive, il est indispensable de prévoir un vœu de «repli » sur le lycée public de secteur afin d'écartier tout risque de ne pas être affecté. Idem si vous demandez un lycée privé et n'avez pas encore l'assurance que le dossier de votre enfant soit retenu.

POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Les capacités d'accueil dans la voie professionnelle sont contingentées.

L'affectation des élèves dans la voie professionnelle des établissements publics se fait selon un barème qui prend en compte les résultats du LSU. Les élèves sont affectés jusqu'à saturation de la capacité déterminée et classés ensuite en liste supplémentaire. Les familles doivent prévoir plusieurs vœux pour réduire le risque de non affectation.

Voeux dans les lycées publics de l'éducation nationale :

Les formations professionnelles sont toutes à recrutement académique hormis celles qui sont sectorisées et dont voici la liste

Formations et établissement	Secteur de recrutement
CAP agent de sécurité et bac professionnel métiers de la sécurité au <i>lycée de Sada</i>	Collèges des bassins Nord et Sud hormis les collèges de Passamainty et Kwalé
CAP agent de sécurité et bac professionnel métiers de la sécurité au <i>lycée de Petite terre</i>	Collèges de Passamainty et Kwalé et collèges du bassin Est.
2 nd e professionnelle artisanat et métiers d'art option communication visuelle au <i>lycée de Chirongui</i>	Collèges des bassins Nord et Sud hormis les collèges de Passamainty et Kwalé
2 nd e professionnelle artisanat et métiers d'art option communication visuelle au <i>lycée de Mamoudzou Nord</i>	Collèges de Passamainty et Kwalé et collèges du bassin Est.

Certaines formations professionnelles sont à recrutement spécifique et nécessitent de remplir un dossier de candidature.

LPO de Petite Terre	1ere année de CAP agent de sécurité
	2 ^{nde} professionnelle métiers de la sécurité
	2 ^{nde} professionnelle aéronautique option systèmes
LPO de Sada	1ere année de CAP agent de sécurité
	2 ^{nde} professionnelle métiers de la sécurité
LPO de Chirongui	2 ^{nde} professionnelle artisanat et métiers d'art option communication visuelle
LPO de Mamoudzou Nord	2 ^{nde} professionnelle artisanat et métiers d'art option communication visuelle

Voeux dans les lycées publics de l'agriculture et de l'Alimentation :

Les demandes d'affectation dans les formations relevant du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation: L'ensemble des offres de formation relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'académie sont intégrées dans l'application Affelnet-lycée, y compris, à compter de cette année, l'offre de formation des MFR.

Voeux dans les lycées privés sous contrat : les lycées procèdent à l'admission selon leurs critères. Il est recommandé aux familles de prendre contact préalablement à la formulation des voeux. Les voeux doivent être saisis dans Affelnet. La décision d'admission pour une formation dans un établissement privé génèrera une notification.

Apprentissage : les voeux doivent être saisis. Les formations en apprentissage restent identifiées par spécialité de baccalauréat professionnel, sans référence aux familles de métiers. Les CFA pourront accéder aux listes des élèves ayant formulé des voeux pour leurs formations.

Familles de métiers : de nouvelles familles de métiers seront proposées à la rentrée 2020. Toutes les familles de métiers sont répertoriées dans le document de l'Onisep de Grenoble « *Bacs professionnels par famille de métiers* »

☞ **Il est important de hiérarchiser ses voeux et d'en émettre plusieurs afin de se donner toutes les chances d'être accepté par un lycée professionnel.**

☞ En cas d'incertitude concernant l'inscription dans un établissement ou centre de formation privé, (MFR, CFA...) **il est indispensable de prévoir au moins une affectation dans un lycée professionnel public sous statut scolaire.**

☞ **Pour un CAP en apprentissage, il est indispensable de s'inscrire dans un Centre de Formation des Apprentis (CFA) et de signer un contrat d'apprentissage avec un patron. Sans garantie, il est indispensable de prévoir au moins un vœu sous statut scolaire. Si l'élève est âgé de moins de 15 ans au 1^{er} juillet 2021, une affectation en lycée professionnel doit être obligatoirement demandée.**

☞ **Si vous ne formulez aucun vœu public, je saisisrai un vœu de recensement (enseignement privé ou apprentissage). Dans ce cas merci de me fournir obligatoirement une copie du contrat d'apprentissage (pour les CFA) ou une copie de la lettre notifiant la préinscription ou l'inscription (MFR, lycées professionnels privés...)**

Pour l'admission dans les établissements publics (2^{nde} professionnelle / 1^{ère} année de CAP), les élèves sont classés à partir d'un barème calculé de la manière suivante :

- Les moyennes annuelles dans 7 disciplines rapportées en points.

- L'évaluation du niveau de maîtrise dans 8 domaines du socle de compétences et de connaissance en fin de 3^{ème}

(4 niveaux de maîtrise de 10 à 50 points avec un coefficient 30). Pour plus de précision se rapporter à la fiche préparatoire à la saisie.

RESULTATS DE L’AFFECTATION

RESULTATS : notification aux élèves et aux familles le mardi 29 juin 2021 à l’issue des épreuves du Brevet.

☞ **Il est important après de se rendre très rapidement dans les lycées pour procéder à l’inscription définitive. En effet, il est rappelé aux familles que l’affectation ne vaut pas inscription**

☞ L’inscription est obligatoire pour l’élève qui a une admission sur un vœu 2 ou 3 pour ne pas perdre le bénéfice de son affectation,

INSCRIPTION DANS LES LYCEES

L’inscription au lycée s’effectue après connaissance des résultats de l’affectation Affelnet. Il ne faut pas attendre. Généralement les inscriptions sont prises dans les lycées durant la 1^{ère} semaine de juillet.

☞ **En 2^{nde} GT** : Au moment de l’inscription vous confirmerez votre choix d’options facultatives. Ils ne seront définitifs qu’après validation du chef d’établissement des lycées.

L’inscription auprès de l’établissement doit être effectuée sous peine de perdre son affectation.

TOURS D’AFFECTATION SUPPLEMENTAIRES EN JUILLET ET EN SEPTEMBRE

☞ **Elèves non affectés au tour principal**

Le tour supplémentaire 1 de juillet concerne les élèves candidats au tour principal et non affectés à l’issue de celui-ci. **Les élèves sans candidature au tour principal ne pourront être candidats aux tours suivants.**

Toutes les places vacantes seront offertes au tour supplémentaire 1. A celles-ci s’ajouteront si besoin les places des dispositifs de la MLDS au tour supplémentaire 2 (septembre).

Début de la saisie du tour supplémentaire n°1 : jeudi 1er juillet 2021

Fermeture de la saisie : samedi 3 juillet

Résultats : Mercredi 7 juillet 2021

☞ **Elèves non affectés au tour supplémentaire 1**

Les élèves non affectés au tour supplémentaire 1 pourront candidater au tour supplémentaire 2, essentiellement pour les dispositifs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire : prépa foquale (post 3eme).

Entre le 24 août et le 15 septembre il ne sera plus possible d’inscrire les élèves affectés par Affelnet. Seuls les élèves bénéficiant d’une affectation du SAIO pourront être inscrits.

Les élèves affectés à la MLDS à l’issue du tour supplémentaire 2 seront reçus en entretien dans leur établissement d’origine, et ce n’est qu’à partir de ce moment que leur affectation dans un établissement donne sera précisée.

Début de la saisie du tour n°2 : lundi 13 septembre 2021

Fermeture de la saisie des vœux : mardi 14 septembre 2021

Résultats : jeudi 16 septembre 2021

REDOUBLEMENTS

Lorsque les parents de l’élève n’obtiennent pas satisfaction pour les voies d’orientation demandées, ils peuvent, de droit, obtenir le maintien de l’élève dans la classe d’origine pour la durée d’une seule année scolaire. Il

